

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU**  
**MARDI 25 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2019

**Présents** : MM. Adam, Micat, Taupin, Roulet, Mmes Galisson, Joubert, Michener, Tartarin,

**Excusés** : M. Vandennecke, Verna, Mmes Beauvais, Prieur, de Saint-Seine,

**Secrétaire de séance** : Mme Joubert

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**Le maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

**Décision n° 05\_2019** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 19 rue Dangé d'Orsay appartenant à M. et Mme MORICET

**Décision n° 06\_2019** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 1 rue Fondaie appartenant à M. et Mme BERTON

**Décision n° 07\_2019** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 7 rue Rabelais appartenant à M. LADOUCE Paul

**Décision n° 08\_2019** : Révision annuelle du loyer de M. DUMOULIN au 1<sup>er</sup> juillet 2019 : 343,31 € (montant du loyer précédent : 337,58 €)

**Décision n° 09\_2019** : Révision annuelle du loyer de M. NOURI au 1<sup>er</sup> juillet 2019 : 340,14 € (montant du loyer précédent : 334,47 €)

**Décision n° 10\_2019** : Révision annuelle du loyer de DUMONT /LAGINTRE au 2 août 2019 : 340,14€ (montant du loyer précédent : 334,47 €)

**Décision n° 11\_2019** : Révision annuelle du loyer de M. DOUAISI au 1<sup>er</sup> juillet 2019 : 309,86 € (montant du loyer précédent : 304,69 €)

**Décision n° 12\_2019** : Révision annuelle du loyer de M. ROULET au 1<sup>er</sup> juillet 2019 : 94,07 € (montant du loyer précédent : 92,09 €)

**Décision n° 13\_2019** : Révision annuelle du loyer de Mme CARLOTTI au 1<sup>er</sup> juillet 2019 : 380,40 € (montant du loyer précédent : 371,35 €)

## **N° 2019- 32 : PROGRAMME DES TRAVAUX DE FOSSÉS 2019**

### **1.1 Commande publique – marché public**

Les travaux de curage de fossés sont programmés aux lieux suivants :

- Les Chaumes
- L'Aubria
- Les Girardières
- La Folleterie
- La Demmennerie
- La Jenière
- Les Boireaux

Trois entreprises ont été consultées :

- HUBERT TP : 6 370,80 € T.T.C.
- ETS VILLAUMÉ : 5 378,40 € T.T.C.
- ARNAULT TP : 5 852,55 € T.T.C.

Après étude des devis, il est proposé de retenir la proposition la mieux-disante de l'entreprise VILLAUMÉ.

Concernant les travaux à réaliser au lieu-dit les Boireaux, un curage du fossé sur toute sa longueur est nécessaire. Les riverains (MM. Jean-Claude Cathelin et Joël Béguin) seront informés de ces travaux et de la nécessité de nettoyer les bermes.

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux de curage de fossés à l'entreprise VILLAUMÉ pour un montant de 5 378,40 € T.T.C.

## **N° 2019-33: AVENANT À LA CONVENTION DE TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

### **1.4 Commande publique – autres contrats**

Dans le cadre de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, la commune a signé avec la Préfecture d'Indre-et-Loire une convention. Toutefois, l'extension de la dématérialisation aux actes budgétaires dès 2012 et aujourd'hui à la commande publique, nécessitent la signature d'un avenant aux conventions passées qui n'intègrent pas ces deux types d'actes.

Il est proposé au conseil municipal de signer avec la Préfecture cet avenant afin de permettre l'envoi de façon dématérialisé des actes budgétaires et de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer l'avenant à la convention de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalisé.

### **N° 2019-34: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION UNC DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN**

#### 7.5 Finances locales – subventions

L'association UNC de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin sollicite l'obtention d'une subvention afin d'acheter un drapeau pour les cérémonies officielles. Le montant du devis est de 1 066,74 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 350 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** d'attribuer une subvention de 350 € à l'association UNC de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin pour l'achat d'un drapeau.

### **N° 2019-35: DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE CULTUREL EUROPEEN SAINT-MARTIN DE TOURS**

#### 7.5 Finances locales – subventions

Le Centre culturel Européen de Saint-Martin réalise une nouvelle édition du guide « Chemin de l'Évêque de Tours ». Ce guide décrit le parcours du chemin de Saint-Martin de 236 km entre Poitiers et Tours.

Pour aider à l'édition du livre, il est proposé que la commune attribue une subvention de 300 € au Centre culturel Européen de Saint-Martin (cela représente l'achat de 20 guides).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** d'attribuer une subvention de 300 € au Centre culturel Européen de Saint-Martin de Tours.

## Questions diverses

### **Etude pour l'aménagement du Parc Saint-Martin**

Un devis a été réalisé par la chambre d'agriculture pour une étude sur l'aménagement du parc Saint-Martin. Le montant de l'étude s'élève à 2 952,00 € T.T.C.

Cette mission sera effectuée par M. Yves DELCROIX et consiste en la réalisation d'un diagnostic des espaces boisés sur 4 journées (parc arboré, futaies, espaces boisés, petit verger).

Ce projet a été inscrit au budget primitif 2019.

Le conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 € dans le cadre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (soit 40 % du montant H.T du devis).

M. Taupin propose de réaliser un groupe de travail pour l'aménagement du parc Saint-Martin et du stade. Il précise qu'il faudrait réfléchir au stationnement des véhicules vers le stade.

M. Roulet indique qu'il serait intéressant de réaliser un stationnement en épi le long de la route de La Liberté (en face l'ent. BERLEAU).

Mme Galisson propose de réfléchir à l'achat de jeux (parcours bois) pour le parc Saint-Martin.

### **Aménagement du centre bourg – jugement du tribunal administratif**

Le tribunal administratif d'Orléans a rendu son jugement concernant la requête déposée par Mme Champigny contre l'aménagement du parking situé derrière l'école.

Sa requête a été rejetée dans son intégralité. Par ailleurs, Mme Champigny a été condamnée à verser à la commune la somme de 1 000€ en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Cette décision est susceptible d'appel dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

Le projet d'aménagement du parking va donc pouvoir reprendre après l'été. Il est demandé au maître d'œuvre, URBA 37, d'organiser le planning des travaux avec Eiffage.

La procédure d'expropriation de la parcelle C n° 351 appartenant à Mme Champigny suit son cours.

### **Commission cimetière**

Trois devis ont été reçus pour le relevage des tombes au cimetière (11 sur le carré B et 4 sur le carré E).

DHUMAUX : 6 300,00 € T.T.C

LEGRAND : 9 500,00 € T.T.C.

PFG : 6 840,00 € T.T.C.

Le budget fixé étant de 4 300 €, il a été demandé à l'entreprise DHUMAUX de réaliser un nouveau devis en reprenant uniquement le relevage des tombes du carré B.

L'entreprise DHUMAUX a fait parvenir un devis d'un montant de 4 389,00 € pour la reprise des 11 tombes situées dans le carré B. Le devis a été accepté. Une décision modificative au budget sera réalisée pour cette opération.

### **Accessibilité des vestiaires**

Suite à la signature du marché pour l'accessibilité des toilettes des vestiaires du stade, les travaux débuteront le lundi 2 septembre 2019. La fin des travaux est programmée le 4 octobre 2019.

La première réunion de chantier est fixée le jeudi 5 septembre à 10 h.

### **Travaux logement de l'école**

Suite à la fin du contrat de fourniture de gaz avec Butagaz pour le logement de l'école, des travaux sont nécessaires. Deux devis ont été signés avec l'entreprise PORTRON:

- Remplacement de deux radiateurs gaz par des radiateurs électriques : 1 330,60 € T.T.C.
- Installation d'un nouveau tableau électrique (l'ancien tableau n'est plus aux normes) : 1 546,16 € T.T.C

### **Dégradations des vestiaires au stade**

De nouvelles dégradations ont eu lieu aux vestiaires. Les portes intérieures des toilettes ont été entièrement détruites, des fusibles du compteur EDF ont été arrachés.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Ligueil.

Par ailleurs, un contrat de vidéo-surveillance a été signé avec la société Stanley pour un montant de 120 € H.T./mois pour la mise en sécurité du stade (installation de 3 caméras anti-vandale, et d'un enregistreur). Les frais d'installation sont de 490 € H.T.

Une caméra sera également installée à la mairie pour un montant de 59,00 € H.T./mois. Les frais d'installation sont de 390,00 € H.T.

L'installation sera réalisée début juillet.

### **Audience au Tribunal de Grande Instance – dégradation de la pelouse du stade**

Suite aux dégradations de la pelouse du stade, une audience au tribunal de Grande Instance de Tours est fixée le mardi 10 septembre 2019 à 16h. Dans le cadre de cette affaire, notre assurance nous invite à demander le remboursement du préjudice subi et le règlement de 500 € de dommages et intérêts.

Une demande de devis est en cours pour la réfection de la pelouse du petit terrain.

### **Terrain de pétanque**

L'entreprise Arnault TP a réalisé le terrain de pétanque au stade. Celui-ci est opérationnel et peut-être utilisé.

Suite à une offre proposée par Bricomarché de Loches, 3 tables de pique-nique en bois ont été commandées (montant unitaire de 160 €). Après discussion, les tables seront installées aux lieux suivants : terrain de pétanque, parc Saint-Martin et à la salle des fêtes (le long du chemin qui mène à la boulangerie).

### **Achat d'un tracteur**

Le tracteur Massey-Ferguson doit être remplacé. Des devis vont être demandés auprès de concessionnaires. Un emprunt sera réalisé pour l'achat de ce matériel.

### **Bus numérique**

La région Centre propose d'accueillir le bus numérique sur une journée.

Ce bus a pour vocation d'accompagner gratuitement les habitants dans l'apprentissage des outils numériques, notamment l'utilisation d'internet pour les démarches administratives. Des ateliers collectifs sont proposés d'une durée de 3 h (12 personnes/atelier).

### **Enfouissement des réseaux Rue Rabelais**

Le projet d'enfouissement des réseaux Rue Rabelais a été chiffré par le SIEIL.

La communauté de communes a confirmé que les travaux de remplacement du réseau d'eau potable seraient effectués en 2020 (en attente de la confirmation écrite). Une économie sur le génie civile pourrait donc être réalisée.

L'estimatif du SIEIL est le suivant (part restant à la charge de la commune):

- Enfouissement du réseau électrique : 12 125,73 €
- Enfouissement du réseau d'éclairage public : 7 544,03 €
- Enfouissement du réseau de télécommunication : 23 585,44 €

**Syndicat scolaire**

Suite aux directives du Président de la République, il est demandé aux écoles de respecter les répartitions suivantes : 24 élèves maximum pour les classes de GS, CP et CE1. Le Directeur d'académie a demandé à ce que cela soit effectif dès la rentrée 2019. Par conséquent, le projet du RPI ne sera pas mis en place.

À ce jour, les répartitions ne sont pas définitives, néanmoins il a été décidé que les niveaux TPS/PS/MS iront à l'école de Bossée, sachant que les modalités d'accueil des TPS seront : présence uniquement le matin. Les GS, les CP et les CE1 seront à l'école de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin. Les CE2, CM1, CM2 à l'école de Bournan.

Les travaux d'installation des nouvelles toilettes à l'école sont donc abandonnés.

Le maire informe du départ de Mme Pol, directrice de l'école de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin.

**La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le mardi 23 juillet 2019 à 20h30**

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 25 juin 2019**

	<b>Délibérations</b>
<b>2019-32</b>	Programme des travaux de fossés 2019
<b>2019-33</b>	Avenant à la convention de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
<b>2019-34</b>	Demande de subvention de l'association UNC de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin
<b>2019-35</b>	Demande de subvention du centre culturel Européen Saint-Martin de Tours



## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2019

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	Excusée
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	Excusée
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	Excusée
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	Excusé
Verna Patrick	Excusé